

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 127

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SALON-DE-PROVENCE

Créations d'établissements

941 369 498 RCS Salon de Provence.

ELITE.

Forme : Société civile de construction vente.

Administration : Gérant : Société à responsabilité limitée EDIFICE représenté(e) par BOUVIER Stephane Georges nom d'usage : BOUVIER. Gérant : Société à responsabilité limitée SODEAG représenté(e) par QUEYRAS Jean-Louis Marie Adrien nom d'usage : QUEYRAS.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : 425, Chemin Du Plan de Clavel, Villa 11 Domaine des Bastides, 13330 Pélissanne.

Activité : L'acquisition de tous terrains, biens et droits immobiliers en France, en vue de la construction et notamment l'acquisition d'un terrain situé sur la commune de Pélissanne (13330) Chemin des Hirondelles, cadastrée sous les numéros 69BE106-69BE107-69BE108-69BE109-69BE35-69BE47-69BE48. - L'aménagement, la construction sur le terrain d'un immeuble ou d'un ensemble immobilier à usage prédominant de logement. - La signature de tout contrat, protocole ou promesse d'accord nécessaire à la réalisation de l'objet social, - La vente dudit immeuble, soit en totalité, soit par fractions, en l'état futur d'achèvement, à terme ou après terminaison, - Accessoirement, la propriété, l'administration et l'exploitation par voie de location dudit immeuble, - La mise en place de tous moyens financiers nécessaires à l'opération, en ce compris tous moyens financiers nécessaires à l'opération, en ce compris toute ouverture de crédit, de prêt, la conclusion de garantie financière d'achèvement, et la constitution de garanties de toute nature ayant pour but de permettre la réalisation de l'objet social, - Et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, de quelque nature que ce soit, pouvant se rattacher à l'objet social, directement ou indirectement, à condition que les opérations ne modifient en rien le caractère civil de la Société et ne soient pas réputées activités industrielles ou commerciales au sens des articles 34 et 35 du Code Général des Impôts.

Date de commencement d'activité : 21 février 2025.